

H U M E U R D E B L É

ESPRIT DE DOHA ...

Retombée directe de la décision communautaire de supprimer récemment les droits de douane spécifiques sur l'importation dans l'U.E. de blés d'origine Mer Noire, mer Baltique et mer Méditerranée, un cargo de 27 000 tonnes de blé ukrainien, destiné à la fabrication d'aliments du bétail, est arrivé à Lorient le 3 décembre. Réagissant immédiatement, les producteurs de blé français ont occupé symboliquement le bateau dès le lendemain, dénonçant les incohérences de l'Union Européenne.

Quel contraste en effet entre l'accostage de ce bateau et le ton de la Commission européenne à Doha, où elle ne

cessait de dénoncer le dumping occulte pratiqué par la concurrence sur les marchés agricoles. Quel contraste encore entre l'arrivée de ce blé et tous les discours tenus à Bruxelles ou ailleurs en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, garante de la qualité et de la sûreté de ses produits etc.

Aux côtés des céréaliers, des éleveurs du Morbihan ont tenu eux aussi à occuper le navire. Ils sont déjà victimes d'importations de viande de poulet brésilien. Si les attaques sur le blé restent sans réponse, ils savent que pourrait venir le tour d'autres grandes productions, comme le lait.

MARCHÉS

DES DÉTOURNEMENTS DE TRAFIC AU PROFIT DE L'IRAK ?

Contournement d'embargo ? C'est l'interprétation donnée par les observateurs à la conclusion par l'Irak d'une série d'accords de libre-échange avec l'Algérie, la Syrie, l'Égypte, la Tunisie et le Yémen.

En principe, au titre de la convention " pétrole contre nourriture ", l'ONU exerce un prélèvement de 32% sur les ventes de pétrole de l'Irak et exerce un contrôle sur ses importations qui pèse lourdement sur les délais de livraison. Il n'en est rien dans les faits pour les transactions effectuées avec les pays signataires des accords de libre-échange ci-dessus. L'ONU n'ayant procédé à ce jour à aucun rappel à l'ordre à ce sujet, des détournements de trafic - en particulier de céréales, compte tenu des besoins de l'Irak - apparaissent probables.

LES MAROCAINS DÉÇUS DU BLÉ UKRAINIEN

Compte tenu de son prix, qui défie toute concurrence, le Maroc a beaucoup importé de blé ukrainien depuis le début de la campagne céréalière (1/7/2001) : 1,447 million de tonnes sur 9,535. L'origine ukrainienne prend ainsi la troisième place derrière les origines allemande et française (respectivement 2,004 et 1,948 millions de tonnes).

Apprécié pour son prix, le blé ukrainien l'est toutefois beaucoup moins pour sa qualité. Les minotiers de la région d'Agadir signalent qu'ils y trouvent beaucoup de punaises, qu'ils rencontrent de nombreux problèmes pour le travailler dans leur moulin et que la farine issue d'une mouture à 100% de ce blé est impanifiable en l'état (odeur désagréable et pâte collante au pétrin ; pas de développement de la pâte au four). Ces témoignages sont recouverts par d'autres, venant des importateurs. Les blés russes apparaissent en revanche comme très beaux, les blés hongrois comme satisfaisants, mais pas

toujours réguliers, et les blés bulgares et roumains comme très aléatoires. A la lumière de ces expériences, notamment, l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses du Maroc (ONICL), qui réalise un tiers des importations du royaume, a revu les critères sanitaires et technologiques de son cahier des charges à la hausse.

POLITIQUE AGRICOLE

USA : VERS UNE CONFRONTATION CONGRÈS-PRÉSIDENT SUR LA POLITIQUE AGRICOLE ?

La Commission agricole du Sénat américain a adopté le 5 novembre un projet de nouvelle loi agricole très proche dans sa philosophie de celui que la Chambre des Représentants a voté le 5 octobre en séance plénière (voir *Blé Contact* N°138). Il y est également prévu en effet de garantir de manière permanente la recette des producteurs du secteur des grandes cultures au moyen de paiements contractuels, c'est-à-dire d'aides qui seraient calculées en fonction des prix de marché. Cette perspective d'institutionnalisation des aides exceptionnelles versées ces dernières années aux producteurs de céréales et de soja américains ne correspond pas au souhait du Gouvernement fédéral. Les sommes en cause sont jugées prohibitives, une telle orientation risque d'entraîner encore davantage de surproduction et elle est très éloignée de la philosophie des négociations de l'OMC.

Malgré les amendements que la séance plénière au Sénat apportera au texte, l'on voit mal actuellement comment le texte de compromis qui interviendra entre le Sénat et la Chambre des Représentants pourrait satisfaire l'exécutif américain. Ce dernier pourrait alors y opposer son veto et le Congrès devrait alors voter le texte à la majorité des deux-tiers pour passer outre.

Source : Agri US Analyse



CÉRÉALIER DE FRANCE

ENVIRONNEMENT

PROJET DE LOI SUR L'EAU : REPOUSSES = CIPAN

Le projet de loi sur l'eau, que les députés doivent examiner début janvier, prévoit une redevance applicable aux exploitations agricoles, dont le montant dépendra de la différence entre l'azote épandu sur leurs terres sous forme d'engrais et l'azote présent dans leurs productions. Un abattement est toutefois proposé en vue de prendre en compte le comportement de l'exploitant après récolte.

Si, du fait de la climatologie, les plantes sont en effet susceptibles de ne pas absorber tous les engrais azotés épandus dans les champs, il existe en effet des méthodes pour récupérer l'excédent et ainsi l'empêcher de fuir éventuellement sous forme de nitrates dans les nappes phréatiques à la période des pluies. C'est le rôle de cultures semées spécifiquement, dites "cultures intermédiaires pièges à nitrates" (CIPAN), qui sont détruites avant implantation des espèces destinées à être récoltées l'année suivante. C'est en leur faveur qu'est prévu l'abattement proposé par le projet de loi. Mais des repousses "cultivées" de blé et de colza peuvent piéger autant les nitrates que les CIPAN, comme le montrent les travaux menés à la station de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (ITCF) de La Jaillière (44). Idem si une culture d'hiver est semée très tôt après la récolte précédente (colza après orge par exemple). C'est la raison pour laquelle les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux demandent des abattements pour ces pratiques également.

La même logique les conduit à demander aussi de calculer la redevance sur une période pluriannuelle, puisque l'excédent d'azote d'une année peut être recyclé dans le cadre de la récolte suivante.

FILIERES

LA MALTERIE FRANÇAISE S'IMPLANTE EN UKRAINE

En vue de développer ses activités en Ukraine, Malteurop, filiale du groupe coopératif Champagne Céréales et d'une vingtaine d'autres coopératives ou groupes coopératifs, a signé fin novembre un accord avec Interbrew, deuxième brasseur mondial.

Malteurop rachète à Interbrew sa malterie de Chernigov, au nord de Kiev, et va construire une nouvelle malterie à Karkov, au nord-est du pays, la production de malt des deux usines étant en priorité destinée aux brasseries d'Interbrew.

Le marché de la bière ukrainien est un marché particulièrement dynamique, avec 15% de progression par an, et le partenariat avec Interbrew, premier brasseur du pays, représente en outre pour Malteurop une sécurité de débouchés. Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, est partenaire de la société Malteurop depuis sa création.

L'INTÉRÊT DE L'INCORPORATION DIRECTE DU BIO-ÉTHANOL DANS L'ESSENCE RELANÇÉ

Le récent projet de directive de la Commission européenne visant à incorporer obligatoirement des biocarburants dans l'essence et le gasoil conduit à étudier toutes les voies possibles pour parvenir aux taux d'incorporation minimum proposés à terme (5,75% en 2010).

En ce qui concerne les essences, deux projets de développement des capacités de production d'ETBE - additif issu du bio-éthanol et de l'isobutylène, coproduit du raffinage du pétrole - font toujours l'objet de négociations en France, l'un prévu à La Mède (13), l'autre à Donges (44).

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.

Rédaction achevée le 06/12/2001



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.

Mais les volumes d'isobutylène étant limités, il apparaît nécessaire de suivre une autre voie, en même temps que celle de l'ETBE : l'incorporation directe de bio-éthanol dans les essences, déjà pratiquée au Brésil aux Etats-Unis, au Canada et en Suède.

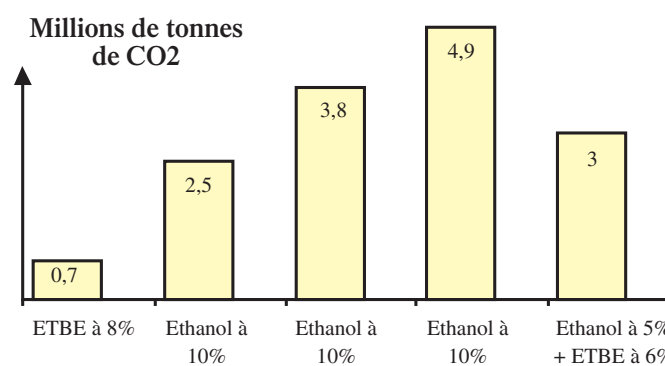
Afin de compléter les informations disponibles sur cette voie, des expérimentations - sur les nouvelles gammes de moteurs à essence, notamment - sont actuellement menées en partenariat par la filière française des biocarburants, le milieu pétrolier et le secteur de la construction automobile.

INFO CHIFFRES

UTILISATION DE BIO-ÉTHANOL ET DIMINUTION DE CO₂ DANS L'ATMOSPHERE

Le graphique ci-dessous construit à partir de données de l'ADEME indique quels sont, en millions de tonnes, les amoindrissements d'émission nette de CO₂ liés à l'incorporation dans les essences de bio-éthanol et d'ETBE (produit issu d'isobutylène, co-produit du raffinage du pétrole, et de bio-éthanol) selon divers taux. Rappelons que les biocarburants sont relativement neutres du point de vue des émissions de CO₂ dans l'atmosphère : l'absorption de gaz carbonique par les plantes dont ils proviennent compense le gaz carbonique émis lors de leur combustion.

Épargne de CO₂ selon le taux d'incorporation du bio-éthanol dans l'essence



CAMPAGNE 2000-01 : LES DESTINATIONS DES EXPORTATIONS DE BLÉ FRANÇAIS

(millions de tonnes)

Pays	Volume	Pays	Volume
Total exporté (65 pays) : 17,309			
1) Italie	2,967	10) Iran	0,507
2) Pays-Bas	2,526	11) Tunisie	0,452
3) Belgique	1,628	12) Royaume Uni	0,440
4) Maroc	1,547	13) Grèce	0,333
5) Espagne	1,406	14) Egypte	0,304
6) Algérie	1,120	15) Yémen	0,268
7) Portugal	0,871	16) Côte d'Ivoire	0,221
8) Allemagne	0,652	17) Sénégal	0,187
9) Cuba	0,516	18) Autres	2,331

Source : ONIC